



**Frédérique ROLET**  
Secrétaire Générale du SNES-FSU  
**Sigrïd GERARDIN**  
Secrétaire Générale du SNUEP-FSU  
**Hervé CHRISTOFOL**  
Secrétaire général du SNESUP-FSU

**Madame Frédérique VIDAL**  
**Ministre de l'Enseignement supérieur,**  
**de la recherche et de l'innovation**  
1 rue Descartes  
75231 Paris cedex 051

Paris, le 11 juin 2018

**OBJET : mise en œuvre de la réforme DNMADE et gestion des personnels**

Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Les textes créant le nouveau diplôme national des métiers d'arts et du design viennent d'être publiés au journal officiel et les formations se mettent en place dans les établissements des académies qui ont opté pour une mise en œuvre dès la prochaine rentrée. Mais de nombreuses questions restent posées : l'inscription des étudiants dans ces formations dans le cadre de la procédure parcoursup, les conditions de rémunération des enseignants du second degré, avec en particulier la question des pondérations, le maintien sur poste spécifique des enseignants intervenant actuellement dans les formations d'arts appliqués.

Concernant parcoursup, nos premières remontées font état de décisions de refus pour nombre de jeunes préparant un bac technologiques STD2A, un BMA ou un bac pro du secteur. Cela est d'autant plus étonnant que ces élèves, qui se sont déjà investis dans les arts appliqués depuis plusieurs années, trouvaient jusqu'à présent assez facilement des poursuites d'études dans les BTS du secteur et dans les DMA.

Concernant les enseignants, leur statut et leur rémunération, il manque toujours dans les textes statutaires l'introduction du DNMADE dans les formations ouvrant droit à pondérations ainsi que des directives claires concernant le maintien sur poste de l'ensemble des enseignants de second degré y compris des PLP.

Cela se traduit, chez les enseignant-es par des inquiétudes d'autant plus justifiées par la réponse de l'inspection générale lors d'une interpellation récente. Celle ci indique dans son courrier, que nous vous mettons en pièce jointe, que : « *La question des services, des attributions des enseignements et enfin la place que chacun occupe aujourd'hui au sein des équipes ne peuvent être transférées à l'identique.* », qu'elle fait mention de nécessité d'« *équipes plus réduites* » et que « *Dans quelques semaines nous allons commencer à travailler sur la reconstruction d'un nouveau mouvement spécifique avec de nouveaux étiquetages des postes. Les spécificités seront qualifiés autrement et vos compétences à la fois spécifiques mais également transversales constitueront les nouveaux enjeux à évaluer et tout particulièrement pour le premier cycle.* »

Outre le contenu complètement déplacé et inacceptable de la réponse de l'inspection générale, celle ci semble oublier que ce sont les équipes pédagogiques qui ont mis en œuvre les formations, qui ont produit un travail important, parfois sous la contrainte d'injonctions contradictoires, pour proposer des référentiels et des schémas de formation. Ses affirmations de réductions des équipes, de nouveau mouvement spécifique sont contraires à ce que vous nous avez affirmé lors de nos rencontres avant la parution des textes. A ce niveau, l'attitude de l'inspection générale ne nous paraît pas acceptable.

Nous demandons donc que vous apportiez un démenti aux propos de l'inspection générale, ainsi que des réponses précises sur le statut des enseignants, PLP compris, sur leur rémunération, les pondérations et sur l'organisation du mouvement des enseignants d'arts appliqués.

Nous sommes naturellement disponibles pour toute audience que vous voudrez bien nous accorder.

Veillez croire, Madame la Ministre, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Frédérique ROLET

Sigrid GERARDIN

Hervé CHRISTOFOL